

Certificat de qualité

Boîte cassette - KS 17 renforcée



Nous vous confirmons les éléments suivants :

Pâte à papier

- 100 % cellulose blanchie
- exempte de fibres recyclées
- exempte de pâte mécanique
- exempt(e) de lignine : indice Kappa < 5
- pH 7,5 – 10,0 (conforme à la norme ISO 6588-1:2020) = sans acide
- réserve alcaline > 2% carbonate de calcium natif (GCC)
- encollage neutre / synthétique (exempt d'alun)
- surface supérieure: Cobb₆₀ conformément à la norme ISO 535 < 25
- sans azurants optiques
- stabilité à la lumière indice 8 (= excellente) sur l'échelle bleue, conformément à la norme ISO 12040:1998
- solidité au dégorgement selon ISO 16245:2012
- très bonne résistance à l'abrasion selon DIN 53109:2008
- PAT positif conformément à la norme ISO 18916:2007

Colle entre composants du carton cannelé

- colle d'amidon
- pH > 8,0
- contrecollage spécial, garantissant une résistance à l'humidité d'au moins 24 heures.

Colle de montage

- colle à la base de copolymère éthylène-acétate de vinyle
- sans plastifiant
- base aqueuse
- pH 7,0 – 8,0
- addition d'une solution de sucre pour le règlement de la période d'ouverture
- teneur en particules solides 60 %
- viscosité de 3000 mPa*s à une température de 20° Celsius
- PAT positif conformément à la norme ISO 18916:2007

Ce matériau répond aux principes technologiques des normes suivantes :

DIN EN ISO 9706

Caractéristiques à respecter par un papier – documents manuscrits et documents imprimés – base pour une haute tenue au vieillissement

DIN ISO 16245 - type A

Information and documentation – Boxes, file covers and other enclosures, made from cellulosic materials, for storage of paper and parchment documents.

ANSI/ NISO Z.39.48

American National Standard for Permanence of Paper for Publications and Documents in Libraries and Archives

DIN 6738:2007

haute tenue au vieillissement conformément à la LDK 24-85

Nous garantissons que le matériau décrit ci-dessus répond aux caractéristiques mentionnées. Il est résistant au vieillissement et contribue ainsi activement à la protection des biens patrimoniaux. Cette garantie nous engage juridiquement.

KLUG-CONSERVATION mise à jour avril 2024



Peter Langhammer